

---

**Nombre de membres**

**en exercice** : 29

**Présents** : 24

**Votants** : 26

**Sont présents** : Christiane ARAGNOU, Michel AUBRY, Jean-Claude BEAUQUESTE, Maryse CARRERE, Jean-Claude CASTEROT, Jean-Louis CAZAUBON, Jean-Frédéric CHATAIGNE, Claude DAMBAX, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Manuel GUARNE, André LABORDE, Yvette LACAZE, Charles LEGRAND, Jérôme LURIE, Christine MAURICE, Ange MUR, Gérard OMISOS, Jean-Claude PIRON, Marie PLANE, Paul SADER, Annie SAGNES, Bruno VINUALES

**Représentés** : Jean-Marc ABBADIE par Maryse CARRERE, Laurent GRANDSIMON par Annie SAGNES

**Présents sans droit de vote** : Emmanuelle BEGUE-LONCAN, Hélène SAZATORNIL, Olivier FRYSOU, Audrey CASTAY, Francine MOURET

**Excusés** : David AOUSTIN, Régis BAUDIFFIER, Francis CAZENAVETTE, Alain GARROT, Stéphanie LACOSTE, Chantal MORERA, Jean-Louis NOGUERE, Danielle RENAUD

**Absents** : Pascal ARRIBET, Viviane ARTIGALAS, Stéphane ARTIGUES, Henri BERGES, Josette BOURDEU, Jean-Marc BOYA, Gérald CAPEL, Jean-Noël CASSOU, Philippe CASTAING, Georges CASTRES, Mathieu CUEL, Xavier DECOMBLE, Corinne GALEY, Evelyne GARRIGUES, Jacques GARROT, Paul HABADJOU, Evelyne LABORDE, Valérie LANNE, Eric LESTABLE, Marie-José MOULET, Françoise PAULY, Noël PEREIRA DA CUNHA, Dominique ROUX, Patricia SAYOUS, Guy VERGES

**Secrétaire de séance** : Dominique GOSSET

---

*En pièces jointes de ce compte-rendu : projet statuts, projet de délibération sur le RIFSEEP, maquette CRU, présentation du Cerema*

Mme la Présidente, Maryse CARRERE, préside ce Conseil Syndical.

En préambule, Mme CARRERE et l'ensemble du conseil syndical ont une pensée pour deux membres du PLVG : un prompt rétablissement à M. MARTHE et toutes nos condoléances à M. HABADJOU endeuillé par le décès de son épouse.

Mme CARRERE constate que le quorum est atteint, la réunion peut commencer.

Elle propose de rajouter des points à l'ordre du jour :

- Projet TEPCV : information quant au projet d'acquisition d'un véhicule électrique et de matériel 0 phyto pour l'entretien de la voie verte qui étaient prévus par notre convention TEPCV.
- Visite d'élus et techniciens du PETR Causses Cévennes pour évoquer différents sujets : le projet de territoire, la filière bois, la filière cyclo et la RICE.
- GeMAPI : réponse à l'appel à projets Smart Water City de l'Agence de l'Eau

**Points à supprimer** :

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 21/09/17 qui n'est pas prêt.
- TOURISME : Convention de partenariat promotionnel entre le PLVG, le Syndicat Intercommunal de la vallée du Louron (SIVAL) et la Zona Zero à Ainsa (Espagne). La convention n'est pas prête.

L'assemblée n'émet aucune objection pour modifier l'ordre du jour.

M.FOURCADE adresse ses félicitations à Mme la Présidente pour son élection comme sénatrice des Hautes-Pyrénées. L'assemblée applaudit chaleureusement Mme CARRERE pour ce succès. Mme CARRERE remercie M. FOURCADE et les délégués pour ces applaudissements. Elle indique, que ce soir sera sa dernière présidence du conseil syndical du PLVG. Frappée par le cumul des mandats, elle présentera sa démission le 24 octobre 2017. Par conséquent, M. FOURCADE présidera le prochain conseil syndical le 30 octobre prochain en tant que doyen d'âge.

\*\*\*\*\* **AFFAIRES GENERALES** \*\*\*\*\*

**Modification de la composition du Conseil Syndical**

Mme CARRERE souhaite la bienvenue à deux nouveaux délégués désignés par la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées modifiant ainsi la composition du Conseil syndical : M. Jean-Claude PIRON, Vice-président en charge de l'Environnement à TLP, et M. André LABORDE, Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement à TLP.

Compte tenu de leurs fonctions au sein de la Communauté d'Agglomération, il était normal qu'ils siègent au PLVG et Mme CARRERE est heureuse de les accueillir.

Mme BEGUE-LONCAN indique que cette nouvelle désignation fait suite à la démission d'un délégué titulaire, M. Yves CARDEILHAC. Ainsi, M. Jean-Claude PIRON est désigné délégué titulaire en remplacement de M. Yves CARDEILHAC et M. André LABORDE devient délégué titulaire et Mme Evelyne LABORDE, actuellement titulaire devient suppléante.

Madame la Présidente déclare installer dans leurs fonctions ces nouveaux délégués au conseil syndical du PETR PLVG. Les membres du Conseil Syndical prennent acte de cette nouvelle composition.

**Décisions de Mme la Présidente**

Dans le cadre de sa délégation de pouvoir, Mme la Présidente a pris les décisions suivantes concernant l'attribution de marchés publics de moins de 25 000€ :

Objet	Entreprise retenue	Montant HT
Film Réseau Natura 2000	Kraft productions	5 000,00
Documents de communication filière cyclo	PHD	1 458,00
Photos UTI / filière cyclo	Patrick Kunkel	1 091,40
Deux ordinateurs portables Dell	Scriba	3 000,00
Fil débroussailleuse / Brigade Verte	Agrivision	1 080,00
Ordinateur portable Dell	Scriba	1 234,80
Collectage Patrimoine en Balade	Fréquence Luz	1 500,00
Etude géotechnique G2 Pisciculture de Cauterets	Alios Pyrénées	18 960,00
Exposition Paysages célestes nocturnes	Photon	4 189,54
Accueil presse : location vélo	Tourmalet Bikes	1 700,00
Dépliant Permission de Minuit/ Impression	Merico	1 198,80
Buffet de la Journée risque inondation	Le Carré Fermier	1 334,52
Expertise hydromorphologique Soum de Lanne	CACG	13 596,00
Inventaires et mesures ERC Soum de Lanne	Biotope	12 972,00
Licences Adobe	Scriba	1 958,40
Ordinateur portable Dell	Scriba	1 128,00
Matériel photographique / service tourisme	Photospecialist	4 080,64
Etude géotechnique G1 Clavanté-Concé	SAGE	10 980,00
Grue forestière / brigade verte	SAURA Saint-Martin	12 840,00
Intégration de parcours Patrimoine en Balade	Alexandre Foucault	1 500,00
Mesures de charriage du transport solide / thèse lac des Gaves	Hydrogeosphere	25206,29

Prestations topographiques Thèse lac des Gaves	MA-GEO	9648,00
Dossier autorisation environnementale Soum de Lanne	Artelia	11 730,00
Impression magazine Vallées des Gaves 2017	RSI	13 510,00
Outils promotionnels coupe du monde VTT / impression	PHD	877,20
Pêche électrique Gave	Fédération départementale de pêche	872,44
Plaquette d'information bois énergie	Inkrea	810,00
Modification du site Internet	Otidea	660,00
Création musicale pour Patrimoine en Balade	AIAA	7 680,00
Traceur peinture / Brigade Verte	Loxam	1 218,00
Création de 2 parcours Patrimoine en Balade	Alexandre Foucalt	6 000,00
Collectage Patrimoine en Balade	Fréquence Luz	4 500,00
Coordonnateur CSPS Beaucens	TH Ingénierie et coordination	2 106,00
Outils de communication Altamonta bike day	Helloprint	1 277,75
Bulletin d'information Natura 2000	Chantal Daquo	1561,20
Logiciel Global Mapper	Alain Olivier Géomatique	1 197,60
Groupe électrogène pisciculture	Tramat	22 830,00
Livret et carte du réseau Natura 2000	Chantal Daquo	6960,00
Outils promotionnels filière cyclo	PHD	2 034,00

Une décision de Mme la Présidente relative à l'acceptation des indemnités d'assurance (suite à un dégât des eaux en mai) a été prise le 04/10/17.

L'assemblée prend acte de ces décisions.

### **Validation compte-rendu de séance**

Mme CARRERE demande à l'assemblée de valider les comptes-rendus du conseil syndical en date du 30 mai et 11 juillet 2017. Aucune remarque n'étant faite, les comptes-rendus sont validés unanimement.

Avant de poursuivre l'ordre du jour et afin de libérer au plus tôt Mlle Audrey CASTAY, Mme CARRERE souhaite la bienvenue à notre nouvelle chargée de mission CULTURE au PLVG en poste depuis le mois d'août, en remplacement de Mme Karine PEIGNAUD. Elle l'invite à se présenter.

Mlle CASTAY prend la parole et indique qu'elle est diplômée d'un MASTER 2 CADRE TERRITORIAL de l'université de Pau. Elle a effectué son stage de dernière année à la Communauté de communes des Luys en Béarn à Serres-Castets comme chargée de mission au pôle culture.

Sa mission actuelle est d'enclencher la deuxième phase entre acteurs culturels et collectivités territoriales. Plusieurs rencontres sont prévues ou ont eu lieu :

- Un premier rendez-vous avec élus et acteurs culturels du territoire Plaines et Vallées de Bigorre à Nay le 12 octobre pour découvrir la Minoterie et la Maison Carrée, deux équipements culturels emblématiques du Pays de Nay. Organisé dans le cadre de la démarche commune portée par le PLVG et le PETR Cœur de Bigorre, ce rendez-vous culturel a été un moment d'échanges enrichissants pour tous les participants. Les élus et agents de la Communauté de Communes du Pays de Nay et l'association Nayart nous ont présenté avec beaucoup de passion leurs équipements, leurs actions sur le volet culturel, leur programmation et l'offre culturelle qu'ils cherchent à développer notamment à l'attention des jeunes. Mêlant à la fois dynamisme culturel, acteurs publics et privés, art contemporain, traditions et patrimoine, la Minoterie et la Maison Carrée sont de formidables exemples de la place qu'occupent les équipements culturels dans la dynamique culturelle d'un territoire, et dans son attractivité.

- Une nouvelle rencontre le 7 novembre entre les élus du territoire pour échanger sur la compétence culture exercée à l'échelle intercommunale. Cette rencontre se fondera comme pour Nay, sur des retours d'expérience de collectivités ayant déjà engagé cette démarche.

- Enfin, le 30 novembre après-midi au Palais des Congrès de Lourdes, les deux PETR organisent une rencontre « Culture et Territoires » qui permettra de présenter des démarches issues de territoires variés et d'acteurs culturels structurés pour des échanges qui visent à enrichir les réflexions des élus intercommunaux quant à leur prise de compétence et à la valorisation culturelle de leur territoire.

Mme BEGUE-LONCAN convie tous les délégués à ces rendez-vous et espère les voir nombreux. Mlle CASTAY reste à la disponibilité de tous (présente au PLVG les lundi/mardi et un mercredi sur deux, [culture@plvg.fr](mailto:culture@plvg.fr))

Mlle CASTAY quitte l'assemblée.

### **Projet du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) relatif au risque sismique**

A l'aide d'un powerpoint, Mme BEGUE-LONCAN reprend les grandes lignes de la présentation faite par le CEREMA lors des journées sur le risque sismique organisées par la Ville de Lourdes les 28 et 29 septembre au Palais des Congrès. Cette présentation devait sensibiliser les élus aux risques liés aux séismes qui sont très forts sur notre territoire.

Le CEREMA est un établissement public d'Etat qui a sollicité la ville de Lourdes et le PLVG concernant un projet de recherche et développement qu'il souhaite mener sur 5 territoires à l'échelle nationale : Nice, Nantes, Strasbourg, Grenoble et un territoire des Hautes-Pyrénées. Il s'agit du projet « SisMet » portant sur l'évaluation du risque sismique sur le réseau d'infrastructures routières existantes. Cette proposition s'inscrit dans un contexte d'enjeu sismique fort pour le territoire de Lourdes et des Vallées, l'une des zones françaises le plus exposées à cet aléa.

La Ville de Lourdes doit aussi se positionner lors de son prochain conseil municipal le 10 novembre prochain.

Mme CARRERE souhaiterait connaître l'avis de l'assemblée sur cette opportunité de contribuer à cette étude.

Pour M. GOSSET, le PLVG a déjà fort à faire avec la GeMAPI qui occupe déjà grandement les équipes. De plus, cette étude porte sur les routes qui sont de la compétence du Conseil Départemental.

Pour M. PIRON, il s'agit d'un problème de compétence. Le PLVG aura du mal à porter ce type de programme.

Mme CARRERE explique que le CEREMA raisonne en termes de territoire et non de compétence. Elle propose d'approfondir la question, de prendre contact avec les collectivités compétentes et de revenir vers le conseil syndical en temps voulu.

### **Proposition de modification statutaire**

Dans le cadre de la refonte statutaire de nos EPCI membres, Mme CARRERE indique qu'il est nécessaire de clarifier et préciser les compétences et missions exercées par le PETR. Ces clarifications ne viennent pas modifier le champ d'intervention actuel du PLVG. Mme BEGUE-LONCAN distribue un projet de nouveaux statuts.

Sur ce projet, il est proposé de repréciser les compétences et missions de l'article 6.

Le débat est ouvert.

Mme SAGNES revient sur l'article 6.8, acteurs culturels. Elle souhaite que les volontés locales ne soient pas empêchées de faire. Mme BEGUE-LONCAN la rassure en lui indiquant que le PLVG met en lien les acteurs mais qu'il ne fait pas à la place de, c'est une action complémentaire à ce que les communes, les équipements culturels publics et les intercommunalités peuvent réaliser. D'ailleurs, la mission CULTURE du PLVG reste à définir par la suite et le contrat de la chargée de mission devrait se terminer fin janvier 2018.

M. PIRON aurait souhaité que ces statuts soient envoyés avec la convocation avant de les proposer au vote. Comme ces statuts sont encore examinés par la Communauté d'Agglomération, il ne se

positionnera pas ce soir. Il reste des points à éclaircir comme les actions en lien avec Natura 2000, la RICE qui sont difficiles à faire accepter financièrement dans le cadre de compétences de la Communauté d'Agglomération. Il indique que TLP fera son possible pour répondre favorablement au PLVG mais il lui faudra plus de temps.

Mme BEGUE-LONCAN lui indique que TLP adhère pour une partie de son territoire au PLVG et c'est là toute l'ambiguïté. Mais malgré cela le PETR fonctionne ainsi depuis un an.

Mme CARRERE indique qu'il s'agit seulement d'une adaptation aux statuts de l'agglomération et de la CCPVG.

M.GOSSET prend la parole. Les statuts proposés en séance sont juste « toilettés ». On juge de la forme mais pas du fond. La Communauté d'Agglomération doit s'adapter au PETR. C'est avec l'intérêt communautaire que la CCPVG a réussi à faire fusionner 5 communautés de communes.

M.PIRON répond que contrairement à la CCPVG, la Communauté d'Agglomération fusionnée n'était pas souhaitée au départ. TLP souhaite s'adapter au fonctionnement du PLVG mais il lui faudra du temps.

Pour Mme CARRERE les statuts actuels du PLVG sont beaucoup trop larges et risquent d'être bloquants pour nos membres notamment pour les actions liées au tourisme. Elle comprend néanmoins la position de M. PIRON et propose de leur laisser le temps du débat en interne avec les services concernés. Elle aurait dû transmettre ces projets de statuts avant ce conseil. Mme BEGUE-LONCAN les avait transmis au niveau technique mais pas au niveau politique.

Mme MAURICE demande pourquoi la non modification des statuts serait bloquante alors que ça ne l'était pas jusqu'à présent.

Mme BEGUE-LONCAN répond que les services de l'Etat sont beaucoup plus attentifs qu'auparavant.

Mme BEGUE-LONCAN rappelle que l'adhésion au PLVG est volontaire. Des échanges avec les EPCI membres du PETR et les services du PETR seront menés afin d'aboutir à un projet de statut convenable pour tous.

Mme CARRERE décide de reporter ce point, en accord avec l'assemblée, à un prochain conseil syndical.

## \*\*\*\*\*BUDGET\*\*\*\*\*

### **Subvention auprès de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves (CCPVG)- modification du montant**

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre de la prise de compétence GeMAPI au 1<sup>er</sup> janvier, le PLVG a souhaité mettre en place un budget annexe dédié pour plus d'efficacité et de transparence.

Dans le cadre du transfert de la compétence, le transfert des opérations tant en recettes qu'en dépenses entre les collectivités anciennement compétentes doit être réalisé.

Parmi ces transferts, le PLVG doit récupérer des subventions liées aux opérations portées par le SIVOM du Pays Toy et qui n'ont pu être sollicitées avant le 31 décembre 2016.

Une première délibération en date du 30 mai 2017 (n°91-2017) prévoyait une subvention d'un montant de 425 466.37 €.

Finalement, après finalisation des dossiers de subvention, ce montant s'élève à 465 990.85€, réparti entre l'Etat (98 267.61€) et l'Agence de l'Eau (367 723.24€).

Cette somme doit être versée au budget annexe GeMAPI en tant que subvention d'équipement par la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, au fil des encaissements.

Le Conseil Syndical accepte de solliciter le reversement des subventions par la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves au budget annexe GeMAPI pour un montant total de 465 990.85 €.

## \*\*\*\*\*RESSOURCES HUMAINES\*\*\*\*\*

### **Mise en place du RIFSEEP**

Mme BEGUE-LONCAN informe que le PLVG doit mettre en place le RIFSEEP, Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel à compter du 1er janvier 2018.

Ce nouveau régime indemnitaire est appelé à remplacer les primes et indemnités actuelles pour les cadres d'emploi dont les décrets d'application ont été publiés.

Les modalités du RIFSEEP sont présentées à l'aide d'un powerpoint et d'un projet de délibération distribué en séance. Ce dernier sera soumis au vote du conseil syndical en décembre prochain.

L'avis du comité technique du Centre de Gestion, qui se réunit en novembre, est requis avant adoption définitive.

L'objectif du PLVG est d'appliquer ce RIFSEEP au 01.01.2018 sans que les rémunérations des agents soient modifiées. Le PLVG ne prévoit pas d'appliquer dans un premier temps le Complément Indemnitare Annuel (CIA) à part variable car il faudrait une enveloppe budgétaire supplémentaire dont on ne dispose pas. Cependant, il est obligatoire de définir les modalités du CIA ; c'est son application par arrêté individuel qui est facultative.

M.CHATAIGNER regrette que le CIA ne soit pas pris en compte car cela pénalise l'agent « travailleur ».

Mme BEGUE-LONCAN précise que cela pourra être travaillé dans un second temps mais que la détermination des montants individuels doit être faite sur la base des entretiens individuels d'évaluation par les agents n+1, c'est à dire la hiérarchie directe. Un long travail de concertation et de formation à l'évaluation doit être mené avant de le mettre en place pour éviter incompréhension et tensions dans les équipes.

## \*\*\*\*\*POLE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES\*\*\*\*\*

### **Projet de valorisation des activités d'eaux vives sur le Gave de Pau : groupement de commandes**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil que le PETR a décidé d'intégrer un groupement de commandes pour une étude stratégique de mise en tourisme de la filière eaux-Vives sur le Gave de Pau. Ce groupement de commandes est coordonné par la Communauté de Communes du Pays de Nay.

La convention constitutive de ce groupement avait fait l'objet d'une première délibération le 5 avril 2017. Il est proposé de délibérer à nouveau pour modifier les modalités financières de ce groupement de commande. L'article 10 est modifié comme suit :

*« Le coordonnateur ne percevra aucune rémunération du fait de sa fonction dans le groupement.*

#### **Frais de fonctionnement du groupement**

*Les coûts générés par le fonctionnement du groupement (frais postaux de convocation, d'envoi des dossiers de consultation, d'acquisition de signature électronique, ...) ainsi que les frais de publicité liés à la passation du marché sont à la seule charge du coordonnateur.*

#### **Paiement du(-es) titulaire(s) du marché**

- *La participation des membres du groupement aux frais de la prestation se fera comme suit : 50% par la Communauté de Communes du Pays de Nay,*
- *50% par le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves. »*

D'autre part, la convention constitutive du groupement prévoit que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement soit constituée d'un représentant de chaque membre du groupement, représentant élu parmi les titulaires de la CAO du membre (article 8).

Madame la Présidente invite donc le Conseil Syndical à élire un représentant titulaire et un représentant suppléant du PETR au sein des membres de la CAO dont la composition avait été déterminée par délibération le 9 février 2017 :

- Présidente : Maryse CARRERE
- Titulaires : Jean-Louis NOGUERE, Dominique GOSSET, Joseph FOURCADE, Ange MUR, Jean-Marc ABBADIE
- Suppléants : Viviane ARTIGALAS, Jean-Claude BEAUCOUESTE, Bruno VINUALES, Paul SADER, Eric LESTABLE

Sur proposition de la Présidente, et à l'unanimité, le Conseil Syndical décide de procéder au vote à main levée.

Madame la Présidente fait appel à candidature ;

- pour le membre titulaire, une seule candidature est exprimée : celle de Dominique GOSSET.
- pour le membre suppléant, une seule candidature est exprimée : celle de Jean-Claude BEAUCOUESTE.

Après avoir procédé au vote à main levée pour chaque candidature, les deux candidats sont élus à l'unanimité des voix, représentants pour le PLVG à la CAO du groupement de commande.

Le Conseil syndical décide de valider les modifications apportées à la convention de groupement de commandes et d'élire Dominique GOSSET, en tant que représentant titulaire et Jean-Claude BEAUCOUESTE en tant que représentant suppléant du PETR à la CAO du groupement de commandes.

### **Projet de renaturation du Lac vert**

Mme SAZATORNIL indique que suite au dernier conseil syndical, une réunion d'échanges a eu lieu courant octobre avec le propriétaire des parcelles dans le cadre de l'appel à projet « valorisons les zones inondables ». Mme CARRERE et Messieurs ABBADIE et CASTEROT étaient présents.

Mme SAZATORNIL rappelle que ce projet porte sur l'opportunité pour le PLVG d'acquérir l'ancien Lac Vert situé sur les communes d'Agos-Vidalos et de Geu, comme espace de mobilité pour le gave de Pau. Le service des Domaines a évalué cet espace à 645 000 euros (avec une marge de 15%) pour une surface de 8.6 hectares. Si le coût est si onéreux c'est à cause des installations et bâtiments qui y sont dessus et qui sont prises en compte : maison d'habitation, piscines, toboggans, locaux techniques,...

M.LABORDE demande quel est l'intérêt pour le PLVG d'acquérir ce terrain.

Mme CARRERE répond que ce projet pourrait restituer un espace de mobilité et d'inondation au Gave de Pau afin, en cas de crue, de diminuer l'intensité et les hauteurs d'eau des communes de Ger, Geu et Lourdes. Afin d'estimer ce gain pour le territoire, le projet sera étudié dans le cadre de l'étude Voie Verte prévue au PAPI et en cours de consultation. Si l'étude conclue en ce sens, il sera important que le PLVG puisse acquérir ce terrain. C'est le principe de solidarité entre l'amont et l'aval.

Pour que le coût d'achat soit moins important pour le PLVG, Mme CARRERE a proposé aux propriétaires du terrain d'acheter le terrain nu en leur proposant de démonter eux-mêmes les installations. Le PLVG se rapproche de l'Agence de l'Eau pour négocier le financement de ces travaux.

M. CASTEROT propose d'attendre le rendu de l'étude avant que le conseil syndical ne se positionne.

Mme SAGNES est favorable au principe de solidarité mais elle se demande comment des installations aussi obsolètes peuvent donner autant de plus-value au terrain.

Mme SAZATORNIL indique que le PLVG ne s'est positionné sur aucun montant avec les propriétaires.

Mme CARRERE indique que ce point sera de nouveau débattu à l'été 2018, suite aux résultats de l'étude qui conclura ou pas à l'opportunité d'acquérir cette parcelle.  
Le Conseil Syndical en prend acte.

M.SADER pris par d'autres engagements quitte l'assemblée à 21h40.

### **Appel à projets « Villes et territoires intelligents pour l'eau » de l'Agence de l'Eau Adour Garonne**

M. FRYSOU informe les membres du conseil syndical que l'Agence de l'Eau Adour Garonne a publié en juin un appel à projets relatif aux villes et territoires intelligents pour l'eau où le PLVG pourrait candidater. Comme le dossier doit être envoyé pour le 15/11, Mme CARRERE soumet cet appel à projet au conseil syndical.

Cet appel à projets a pour objectif de :

- Favoriser l'émergence d'approches innovantes appliquées visant à une gestion plus intelligente de l'eau au sein des villes, agglomérations et territoires de plus de 2 000 habitants.
- Inciter les différentes parties prenantes de la politique de la ville à repenser la gestion de l'eau pour rendre les villes et territoires plus résilients face aux enjeux de demain (croissance démographique, changement climatique) et plus agréables à vivre.

Les projets attendus viseront :

- Des services innovants ou outils d'aide à la décision pour la gestion de l'eau bénéficiant à l'ensemble des usagers de la ville.
- Des approches nouvelles et systémiques de la gestion de l'eau : approches croisées petit cycle et grand cycle de l'eau ou avec d'autres usages (énergie, déchets, mobilité, loisirs, agriculture, biodiversité, etc.), approches circulaires (réutilisation des eaux, valorisation matière et énergie), approches territoriales.
- De nouveaux modes d'organisation touchant à la gouvernance, à la planification, à l'innovation sociale permettant de placer le citoyen au cœur des projets liés à l'eau.

Dans le cadre de cet appel à projets, le PLVG a été sollicité par le réseau French Tech Hautes-Pyrénées, dans le cadre du projet de territoire Hautes-Pyrénées 2020-2030, pour profiter de l'environnement économique, universitaire et institutionnel existant et mobilisé autour des questions de la transition énergétique et de l'innovation pour porter un projet multi-partenarial.

Le PLVG souhaite candidater pour le projet « Observatoire et Outil de gestion Hydromorphologique du gave et de ses Affluents » (O<sup>2</sup>H).

Ce projet est en lien avec le Programme d'Actions de Prévention des Inondations, le Contrat de Rivière ; outils dans lesquels il est prévu d'améliorer les réseaux de mesure de la qualité des eaux ainsi que les réseaux de mesure pour la prévention des inondations. Pour cela, le développement de réseaux de mesures de la qualité des eaux, des sédiments ou des indicateurs du bon état hydromorphologique ainsi que les réseaux de mesure pour la prévention des inondations sont indispensables pour une action efficace sur le long terme.

Cet appel à projet constitue une opportunité pour développer un réseau intelligent connecté à partir des stations de mesure existantes (EDF, SPC, Météo France) et de nouvelles stations et indicateurs innovants à mettre en place. Cet observatoire mettra à disposition du grand public les données hydrologiques classiques homogénéisées, accompagnées de données innovantes telles que le suivi du transport solide.

L'objectif de ce projet est d'améliorer la connaissance sur les déplacements des matériaux et sur les phénomènes extrêmes pour améliorer la prévision et la gestion des crues, et donc agir en faveur de la sécurité des personnes et des biens.



Il s'agit d'améliorer les connaissances sur l'état et le fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau, centraliser les données des différents producteurs sur une plateforme partagée et publique, en lien avec l'Institution Adour (Observatoire de l'Eau).

Les partenaires engagés à ce jour dans cet appel à projets sont : EDF, Météo-France, l'ENIT, l'IMFT (Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse), le service de Préviation des Crues (SPC), les entreprises OGOXI et Hydrogeosphere. Seront également associés les syndicats et collectivités compétentes voisines, le C-PRIM, le RTM et les institutions (services de l'Etat).

Ce projet s'inscrit dans une démarche de recherche et développement, dans le cadre d'une méthodologie innovante puisque les outils vont être co-construits entre les acteurs publics et privés afin qu'ils répondent au mieux aux besoins des collectivités, tout en favorisant l'innovation des entreprises impliquée dans le projet.

Le montant prévisionnel global de cet appel à projets s'élèverait à 500 000€ HT, sur lequel l'Agence de l'Eau pourrait intervenir à hauteur de 70% de subventions.

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- De répondre à l'appel à projets « Villes et territoires intelligents pour l'eau » avec le projet O<sup>2</sup>H (Observatoire et Outil de gestion Hydromorphologique du gave et de ses Affluents)
- De valider le budget prévisionnel de ce projet de 500 000€ HT et de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau une aide de 350 000€ HT.

### **Proposition d'accueil d'un service civique au sein du PLVG**

Mme la Présidente rappelle que lors du conseil syndical du 30 mai 2017, les délégués se sont prononcés favorablement à l'accueil d'un service civique pour l'élaboration et l'animation d'un programme d'éducation à l'environnement.

Elle informe les membres du conseil que les agréments de structure d'accueil de service civique sont délivrés par les services de l'Etat pour une durée de trois ans. Le PLVG pourrait donc éventuellement recevoir d'autres volontaires pour assurer diverses missions. Pour compléter le dossier de demande d'agrément, il convient de délibérer pour l'accueil éventuel de service civique durant ces trois années.

Il est rappelé que le service civique est un outil dédié à la jeunesse du territoire, pour favoriser le ciment social, les expériences de vie collective, le rapprochement des citoyens, tout en contribuant aux politiques publiques. Le volontaire en mission de service civique peut être mobilisé sur des missions utiles à la société permettant de répondre aux besoins de la population et du territoire. Elles lui permettront de s'enrichir personnellement, notamment en tant que citoyen. C'est une étape d'apprentissage de la citoyenneté et de développement personnel.

Il est donc proposé de lancer les démarches auprès des services de l'Etat pour obtenir l'agrément au titre de structure d'accueil d'un service civique entre 2018 et 2020.

L'organisme d'accueil doit verser au volontaire un montant mensuel de 107.58 €, sans possibilité d'aller au-delà.

Une première mission de service civique pour sensibiliser les citoyens à la protection des milieux aquatiques et aux risques associés sera proposée début 2018 pour une durée de 8 mois. Le volontaire aura pour missions de :

- contribuer à l'élaboration d'un programme de sensibilisation aux enjeux et risques liés aux milieux aquatiques prenant en considération les différents publics cibles,
- développer et valoriser les supports pédagogiques existants (plaquettes, empreintes, expositions...),

- participer à l'élaboration de nouveaux outils et supports pédagogiques (plaquettes, exposition, maquettes, mallettes...),
- participer à la création et expérimenter de nouvelles animations de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques en allant à la rencontre des citoyens (sorties sur le terrain, animations scolaires, conférences, soirées thématiques...),
- proposer un itinéraire de sensibilisation à partir de la voie verte des gaves.

Le Conseil syndical décide de valider la demande d'agrément pour l'accueil d'un service civique entre 2018 et 2020, de réaliser les démarches nécessaires auprès des services de l'Etat et de valider la proposition d'accueil d'un premier service civique en 2018 pour sensibiliser les citoyens à la protection des milieux aquatiques et aux risques associés.

## \*\*\*\*\***POLE PREVENTION DES INONDATIONS**\*\*\*\*\*

### **Marché de travaux du secteur Soum de Lanne à Lourdes : Avenant n°1**

Madame la Présidente rappelle que la maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux de sécurisation des berges de Soum de Lanne à Lourdes est assurée par la CACG. La réalisation des travaux est assurée par le groupement d'entreprises CAZAL/SLTS/Inexence pour un montant initial de 976 937 € HT.

La commission de sélection s'est réunie le 19 octobre 2017 à 19h30 pour se prononcer sur un projet d'avenant modifiant les quantités initiales du marché et ajoutant des prix nouveaux nécessaires à la bonne exécution des travaux. L'impact financier de l'avenant est de 247 396.50 € HT, soit un impact de 25% par rapport au marché initial. Le nouveau montant du marché s'élève à 1 224 333.50 € HT.

Les variations des quantités initiales présentées à la commission de sélection sont les suivantes :

- Les quantités des prix suivants ont été revues à la baisse par rapport aux quantités initiales prévues dans le dossier de consultation des entreprises : 53.100.d, 53.201, 53.202 ; 53.203 ; 53.204 ; 53.205 ; 53.210.
- Les quantités des prix suivants ont été revues à la hausse par rapport aux quantités initiales prévues dans le dossier de consultation des entreprises : 53.209.
- Les prix nouveaux présentés lors de la commission de sélection sont les suivants :
  - PN n°1 (unité) : Pose d'inclinomètre en crête de talus pour suivi et la prévention des glissements profonds : 4 106.00 € HT ; deux inclinomètres prévus, soit 8 212 € HT
  - PN n°2 (semaine) ; Suivi des mesures d'inclinomètres : 1 537.32 € HT ; 15 semaines prévues, soit 23 059.80 € HT
  - PN n°3 (semaine) ; Mise en place et suivi des cibles topos pour le suivi et la prévention des glissements de surface : 526 € HT, 15 semaines prévues, soit 7 890 € HT
  - PN n°4 (forfait) : Création d'un chenal en déblai pour améliorer l'efficacité du batardage : 5 710 € HT
  - PN n°5 (m3) : Fourniture d'enrochements plus lointains pour faire face aux quantités supplémentaires ; 56 € HT ; 3 536 m3 prévus, soit 198 016.00 € HT

Le Conseil syndical décide de valider l'avenant n°1 au marché de travaux de sécurisation des berges de Soum de Lanne à Lourdes qui modifie le montant initial du marché de travaux par variations des quantités estimatives initiales et par ajout de prix nouveaux.

### **Marché Maîtrise d'œuvre Clavanté Concé Cauterets : modification du montant**

L'opération 6-11 du PAPI prévoit la réalisation de travaux en rivière en aval de Cauterets sur les secteurs de Clavanté et de Concé. Suite aux premières investigations géotechniques au niveau du parking de Clavanté et du nouvel AVP (avant-projet) remis par le premier maître d'œuvre, il est apparu qu'une ancienne décharge d'ordures ménagères est présente sur le site envisagé pour la

réalisation des travaux. Il est donc nécessaire d'intégrer l'évacuation de la décharge dans le nouveau programme de travaux. Le montant initial du programme de travaux était évalué à 1 515 000 € HT, il est évalué à 2 320 000 € HT aujourd'hui.

Il est donc proposé au conseil syndical de modifier le montant du dossier de subvention indiqué dans la délibération n°55 du 14 mars 2017. Le montant global prévisionnel s'élève à 2 470 000 € HT et se décompose comme suit :

- 2 320 000 € HT pour les travaux
- 100 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre
- 50 000 € HT pour les études diverses (études géotechniques, topographie...)

Des subventions seront demandées auprès de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Une participation financière sera également demandée au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Le Conseil syndical décide de valider le nouveau plan de financement de l'action 6-11 du PAPI.

### **Finalisation de la procédure d'appel d'offres pour le marché d'étude hydraulique et hydromorphologique**

Madame la Présidente rappelle que suite à la délibération n°39 prise lors du conseil syndical du 23 février 2017, une consultation a été lancée en procédure formalisée pour retenir un cabinet en mesure de définir le programme de travaux à envisager pour améliorer la fonctionnalité des champs d'expansion des crues et définir les aménagements qui pourraient permettre de considérer la voie verte comme un ouvrage de protection.

Cette étude vise à réaliser un modèle hydraulique sur les communes riveraines de la voie verte et définir en concertation avec les élus le scénario économiquement, sociologiquement, environnementalement le plus avantageux.

Sur cette base, le prestataire devra définir le programme des travaux le plus pertinent à mettre en place. Une mission de maîtrise d'œuvre sera ensuite engagée pour permettre d'inscrire les travaux dans le cadre du deuxième PAPI du Gave de Pau amont à l'horizon 2019-2020.

Compte tenu du montant prévisionnel de l'étude qui s'élève à 360 000 € TTC, le marché a été lancé dans le cadre d'une procédure formalisée. Les crédits sont déjà inscrits au budget.

Le Conseil syndical décide d'autoriser Mme la Présidente à convoquer la Commission d'Appel d'Offre pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres et à signer les pièces du marché suivant la décision de la CAO.

## \*\*\*\*\***POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**\*\*\*\*\*

### **CULTURE : Avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec le PETR Cœur de Bigorre**

Madame la Présidente rappelle que les PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et Cœur de Bigorre travaillent en partenariat autour de politiques contractuelles portées conjointement dans le cadre d'un périmètre « Plaines et Vallées de Bigorre ». Un de leur axe de partenariat concerne la culture avec l'objectif de structurer l'offre culturelle existante, riche et diversifiée.

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée entre les deux PETR en juillet 2016, afin de mettre en œuvre un plan d'actions conjoint sur la période 2016-2017, pour favoriser l'accompagnement et la structuration des acteurs culturels publics et privés du territoire, avec le soutien du programme LEADER. Cette convention définit les modalités administratives et financières du partenariat visant à mettre en œuvre ce programme d'actions.

Le PLVG est désigné comme étant la structure porteuse de cette action partenariale, et sollicite l'aide du programme Leader à hauteur de 48% du montant des dépenses subventionnables liées à l'opération.

Les deux partenaires s'engagent à participer, à parts égales, à l'autofinancement restant à charge après déduction de la subvention européenne Leader.

Plusieurs actions et outils ont été mis en place dans le cadre de cette action entre août 2016 et mai 2017 :

- un site internet collaboratif dédié aux acteurs culturels pour partager leurs idées et projets de collaboration futurs, pour présenter un annuaire des acteurs culturels, et proposer un catalogue des équipements et des salles de diffusion, et partager un agenda culturel (130 acteurs culturels sensibilisés).
- un agenda culturel mensuel sur le périmètre du PLVG diffusé sous format newsletter à destination du grand public pour communiquer sur l'offre culturelle.
- des réunions d'un groupe de travail recensant 14 acteurs culturels volontaires des deux territoires (10 associations et 4 services culturels de ville) ont été menées pour accompagner les acteurs culturels vers la structuration en réseau
- des rendez-vous mensuels à destination des acteurs culturels ont été organisés entre janvier et avril 2017 au travers des « Goûters de l'info culturelle ». Ce sont des moments de rencontres et de partage d'expériences avec des intervenants invités, destinés aux différents acteurs culturels et sur des thématiques variées (financement, structuration de réseau, outils de formation...).

En complément, il a été proposé de poursuivre l'action d'animation jusqu'en décembre 2017 afin de :

- Organiser des temps d'échange et des visites de terrain à destination des collectivités et des acteurs culturels
- Organiser une journée de la culture dédiée aux acteurs culturels, élus et institutionnels

Un avenant à la convention initiale est proposé afin d'actualiser le plan de financement de cette action. Il est également proposé de modifier le dossier déposé au titre du programme Leader au GAL Plaines et Vallées de Bigorre.

Le budget prévisionnel initial était de 20 900 €. Il est réévalué comme suit :

- Dépenses salariales = 25 077€
- Frais de réception = 1 000€
- Frais de communication liée à la mission = 500€
- Intervenants, frais de formation = 1 500€
- Frais de déplacement liés à la mission = 500€

Soit un budget global de 28 577 €

Le plan de financement résultant est le suivant :

- Demande de subvention Leader (48%) soit 13 716, 96 €.
- Autofinancement du PLVG (26%) soit 7 430, 02 €
- Participation du PETR Cœur de Bigorre (26%) soit 7 430, 02 €

En tant que structure porteuse, le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves effectuera l'ensemble des dépenses afférentes à ce programme d'actions et recevra la subvention LEADER sollicitée.

Le PETR Cœur de Bigorre a versé en 2016 une participation à l'autofinancement de 5 434 €.

Le PETR Cœur de Bigorre versera forfaitairement au PLVG, en 2017, une participation complémentaire à l'autofinancement à hauteur de 1 996, 02€.

Le projet d'avenant est présenté en séance.

Le Conseil Syndical décide d'approuver le programme d'actions et le plan de financement ainsi que le projet d'avenant.

A ce moment de la réunion, devait être évoqué le point sur le tourisme et le Roc d'Azur. Mme MAURICE demande pourquoi nous ne l'évoquons pas et fait remarquer que cette manifestation sur le VTT est passée sans que le Conseil Syndical n'en ait été informé.

Mme BEGUE-LONCAN répond que le PLVG n'a pas participé aux Roc d'Azur de Fréjus des 4 au 8 octobre 2017. Le PLVG a seulement mis à disposition de la documentation et du matériel à BIKE AND PY qui était présent sur ce salon. La Convention de partenariat promotionnel entre le PLVG, le Syndicat Intercommunal de la vallée du Louron (SIVAL) sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil syndical. Il s'agit pour le PLVG de s'associer au SIVAL pour promouvoir l'image commune du VTT en tant que destination Pyrénées. Il s'agit d'une action dans la droite ligne de la stratégie cyclo du PLVG.

### **Programme Leader 2014-2020**

Mme BEGUE-LONCAN informe que ce programme a du mal à démarrer et il est très difficile d'instruire des dossiers, de les programmer et de les engager (les premiers engagements des dossiers programmés en décembre 2016 sont en cours). Un Comité de programmation se tiendra en décembre 2017 afin de programmer 6 ou 7 dossiers à l'échelle du territoire Plaines et Vallées de Bigorre. Une autre programmation est prévue au printemps.

De plus, Mme BEGUE-LONCAN informe sur le contenu de l'avenant à la convention tripartite suite à la consultation écrite des membres du Comité de Programmation du 24 août 2017. Cet avenant permettait notamment d'actualiser la composition territoriale du PETR suite aux fusions intercommunales.

Le règlement du GAL autorise la consultation écrite des membres du CP.

#### **Objet de la 1<sup>ère</sup> Consultation écrite qui a eu lieu entre le 24 août et le 7 septembre 2017 :**

- Modification de la convention de gestion :

*Modification de l'annexe n°8 (annexes 8.1, 8.2 et 8.3 relatives aux circuits de gestion)*

*Modification de l'annexe n°1 (liste des communes constitutives du GAL : mise à jour des EPCI)*

*Modification de l'annexe n°3 (composition du comité de programmation : remplacement du CDDE par Pyrénées Initiatives)*

*Modification de l'annexe n°6 (fiches actions : corrections et précisions sur certaines fiches actions)*

- Habilitation du Président du GAL à signer les avenants à la convention de gestion

Cette consultation écrite a fait l'objet d'une validation par les membres du Comité de Programmation en date du 7 septembre 2017.

#### **Objet de la 2<sup>ème</sup> consultation écrite qui aura lieu entre fin octobre et mi-novembre 2017 :**

- *Modification annexe 3 (composition nominative CP : modification mb PLVG + certaines chambres consulaires)*
- *Reprogrammation dossiers Cauterets et AT PLVG 2016*

A la suite de cette 2<sup>ème</sup> consultation écrite, les nouveaux membres du Comité de Programmation seront convoqués vers le 20/11 pour un Comité de Programmation qui aurait lieu mi-décembre.

Ce point n'amène pas de commentaires de la part de l'assemblée.

### **Contrat Régional Unique 2015-2017 « Plaines et Vallées de Bigorre »**

Mme BEGUE-LONCAN présente un bilan synthétique du CRU porté par le PLVG et le PETR Cœur de Bigorre ainsi que les perspectives futures de contractualisation. Un document est distribué en séance (et en PJ).

Ce document n'amène pas de commentaires de la part de l'assemblée.

Avant de clôturer la séance, Mme CARRERE donne quelques informations :

1/Projet TEPCV : Mme BEGUE-LONCAN informe du projet d'acquisition d'un véhicule électrique et de matériel 0 phyto pour l'entretien de la voie verte qui étaient prévus par la convention TEPCV du PLVG. Sur un véhicule de 25 000€, le PLVG peut attendre 13 000€ d'aides et pour le zéro phyto ce sont 80% d'aides sur le même montant. Des consultations seront lancées rapidement et présentées pour validation en Bureau ou en Conseil Syndical.

2/Le PLVG a été contacté par le PETR Causses Cévennes pour une visite d'élus et de techniciens sur notre territoire ; cette visite est programmée les 28 et 29 novembre prochains pour évoquer différents sujets : le projet de territoire, la filière bois, la filière cyclo et la RICE. Les délégués du conseil syndical seront informés du programme par mail.

*Actualisation : indisponibles finalement sur ces dates, cette rencontre est reportée à 2018.*

L'ordre du jour étant épuisé, Mme CARRERE lève la séance à 22h20.

M. Dominique GOSSET  
Secrétaire de séance

